

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative à l'impact des économies budgétaires de la
"Fédération Wallonie-Bruxelles"

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est lancée dans une opération drastique d'assainissement budgétaire. Les principaux secteurs touchés sont ceux qui font l'identité de notre communauté française : l'enseignement, la culture, les médias, les crèches, les associations, entre autres.

Beste Nederlandstalige raadsleden, het is een budgettaire beslissing van de “Fédération Wallonie-Bruxelles” maar dat is niet alleen een Franstalig probleem want het heeft ook impact op onze Gemeente en haar financiële capaciteit qua onderwijs, kinderopvang, cultuur, sport, enz. Jullie aandacht, beste leden, is ook belangrijk voor ons, en alvast bedankt daarvoor.

En tant que parents, grands-parents, enseignants, éducateurs et personnel scolaire, nous nous adressons à vous, pour vous dire notre sidération par rapport à la violence des mesures de coupes budgétaires qui visent les écoles et, en particulier, l'enseignement obligatoire pour les enfants de 5 à 18 ans, à la fois au niveau du budget, mais aussi des missions de ce service public. Nous voudrions également vous sensibiliser aux transferts budgétaires qui seraient alors opérés vers les familles, mais aussi vers les communes dont la nôtre. Nous sommes très inquiets pour l'avenir de nos enfants, des écoles et de notre communauté.

Dès l'année 2026, ces coupes budgétaires représentent dans l'enseignement secondaire et primaire l'équivalent de 86,7 millions d'euros, parce qu'il y a eu le choix de travailler à « enveloppe fermée », parce qu'il y a eu le choix de ne pas s'ouvrir à d'autres modes de financement et parce qu'il n'y a pas de concertation avec les acteurs de ce milieu.

Deux séries de mesures sont envisagées par le Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », deux décrets-programmes ont été envisagés. Le premier, en décembre 2025, concerne notamment la diminution des budgets alloués au fonctionnement des écoles ; les conditions de travail des enseignants vont également être impactées. Ces mesures touchent les enfants de maternelle et de primaire.

Un deuxième décret de révision budgétaire, prévu en juin 2026, contiendrait des mesures visant à dégrader encore plus les conditions de travail de tous les enseignants. Aussi, l'accès aux Hautes Écoles serait plus cher pour les étudiants.

Il est possible qu'il y ait d'autres volets ajoutés au cours des prochains mois dans ce décret-programme fourre-tout, ainsi que d'autres mauvaises nouvelles, vu les annonces dans les médias de la Ministre de l'Enseignement obligatoire. Cependant, dès à présent, la manifestation de dimanche montre que le monde des enseignants, des parents et de tous ceux qui gravitent dans le milieu des jeunes de 5 à 18 ans est en ébullition.

Les missions de l'enseignement obligatoire, telle que définie par la « Fédération Wallonie Bruxelles » sont au nombre de quatre.

Premièrement, promouvoir la confiance en soi et le développement personnel de chacun des élèves.

Deuxièmement : amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à devenir des citoyens.

Troisièmement : préparer tous les élèves à être des citoyens responsables et capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire et pluraliste.

Quatrièmement : l'enseignement a pour mission d'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Nous voulons aussi attirer votre attention sur les appels au secours d'organismes de défense de la jeunesse et d'experts académiques concernant la précarité des jeunes, leur santé et la reproduction des inégalités sociales dans le système scolaire francophone en Belgique.

Le Délégué général aux Droits de l'Enfant alerte sur la santé mentale des jeunes dans son rapport 2024-2025. Près de 16% des jeunes de 10 à 19 ans présentent un trouble psychique avéré. Parmi ceux-ci, 10% d'entre eux tenteront un suicide ou se feront du mal. L'Unicef rappelle qu'à Bruxelles, 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté, 1 enfant sur 4 en Wallonie.

Or, l'intérêt supérieur de l'enfant demande des politiques d'investissement plutôt que des coupes budgétaires dans l'enseignement obligatoire.

Mais, au-delà de nos enfants, nous nous inquiétons aussi pour notre commune. À Anderlecht 32.567 enfants sont âgés de moins de 18 ans, environ 25% de la population au 1er janvier 2025. Ainsi, un quart des habitants de notre commune sera directement impacté. En sachant que de ce quart, les trois-quarts sont scolarisés, environ 25.000 enfants seront ainsi directement impactés par ces décisions.

La Commune d'Anderlecht est le pouvoir organisateur de plusieurs écoles fondamentales, secondaires ou primaires, fréquentées par plusieurs milliers d'enfants et adolescents. Ceci permet de comprendre l'impact des mesures, par exemple :

- les conditions de travail vont être revues à la baisse pour les enseignants de maternelle et de primaire. Cela entraînera aussi des pertes d'emploi pour les Anderlechtois ;

— moins d'argent pour rénover les bâtiments scolaires communaux ;

— moins d'aides pour octroyer des fournitures scolaires qui vont diminuer pour tous et toutes, renforçant les inégalités scolaires ;

— des aides pour les repas vont disparaître dans le fondamental ;

— l'accès aux académies francophones va être impacté et les familles devront sérieusement se poser la question de savoir si leurs enfants pourront les fréquenter. Evidemment, s'il y a moins d'enfants présents, on aura moins besoin de professeurs dans ces académies financées par la Commune.

— des étudiants qui feront encore plus appel au CPAS pour financer leur minerval car il aura augmenté dans les Hautes Écoles, cela même s'ils ont droit à un tarif spécifique pour allocataires sociaux.

Par ailleurs, les familles anderlechtoises verront leurs jeunes moins bien formés. À moyen terme et par manque de qualification, ceci pourrait aussi signifier une hausse du chômage et davantage de demandes de revenu d'intégration au CPAS. Encore plus essentiel, on pourrait se demander si les enfants et les adolescents pourront contribuer à notre société avec une formation au rabais ? Aussi, nous nous demandons où est la place pour l'épanouissement dans un système scolaire où l'élève devra choisir son orientation en pensant d'abord en termes strictement utilitaristes plutôt qu'en termes de développement de son rôle d'acteur éclairé de la société ?

Nos demandes pour le Conseil communal et le Collège des Bourgmestre et Echevins, reposent sur trois choses :

Nous vous demandons de faire pression sur les Députés de vos formations politiques respectives pour ne pas mettre en œuvre le décret-programme dans la précipitation, car il est injuste. Nous aimerions que le budget de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » soit revu selon des principes garantissant la possibilité de mettre en œuvre le décret-mission de manière complète pour tous les enfants, dans toutes les écoles. Ceci impliquerait de demander aux autres niveaux de pouvoir d'injecter de l'argent dans l'enseignement obligatoire et d'organiser la concertation sociale, avant de prendre des décisions impraticables sur le terrain.

N'oubliez pas que l'accès gratuit à l'enseignement obligatoire est un droit reconnu dans les textes internationaux, que la Belgique s'est engagée à mettre en œuvre et c'est aussi un droit constitutionnel.

Nous voudrions également que vous estimiez le manque à gagner au niveau du budget communal pour les écoles d'Anderlecht, pour la qualité de l'enseignement et le bien-être des enseignants. Comment faire fonctionner les écoles avec un décret « gratuité » raboté, sans aide pour les bâtiments ni pour le fonctionnement des écoles communales ? Comment maintenir l'emploi dans les académies francophones ? Y aura-t-il une explosion des factures impayées par les parents ? Comment ferez-vous pour assurer ce service public sans être dotés adéquatement ? Comment soutiendrez-vous les équipes éducatives de votre pouvoir organisateur et leurs élèves face à ces défis ? Que proposerez-vous pour les jeunes de plus en plus démotivés par la non-reconnaissance de leur besoin d'une éducation scolaire solide et de qualité ?

Enfin, comme citoyens, nous sommes demandeurs d'une expression collective du Conseil communal d'Anderlecht vers la « Fédération Wallonie-Bruxelles » concernant ces risques au niveau communal, et nous voudrions connaître vos réflexions à ce sujet.